



Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de collecte des déchets ménagers et assimilés

# Rapport annuel 2019





# EDITO



Le Vice-Président délégué aux déchets ménagers  
Jean-Yves Boire

2019 aura été marquée par des actions remarquables dans le but de gagner en performance au niveau du service déchets ménagers. La volonté de mieux valoriser, de diminuer la quantité de déchets résiduels voués à l'enfouissement ou à l'incinération, de maîtriser le coût du service nous a conduit à réfléchir et agir ensemble.

Tout d'abord, c'est la poursuite et le rendu de l'étude portant sur l'évolution nécessaire du service déchets ménagers. Évolution qui devra passer par un système de collecte amélioré, par un financement adapté du service. L'étude de la mise en place d'une part incitative du financement sur l'ensemble de notre territoire est venu compléter ce dossier. L'idée était de préparer une « boîte à outils » à disposition de la nouvelle équipe en place en 2020 pour lancer cette « modernisation ». Trois scénarios distincts ressortent clairement. Il faudra sans doute faire des ajustements après avoir choisi celui le mieux adapté.

L'extension des consignes de tri a aussi été un point important de nos réflexions. Tout a été mis en œuvre pour que l'ensemble des emballages puisse être collecté dès le 1er janvier 2020 afin d'être valorisé. C'est un travail important de concert avec l'équipe du SEEDR qui a permis à toutes les collectivités du nord du département de se lancer.

Diminuer les déchets ultimes passe aussi par une meilleure gestion des déchets organiques. A cet effet, il a été décidé de mettre des composteurs à disposition gratuitement pour les ménages qui souhaitent valoriser les déchets fermentescibles. Cette action devra se poursuivre sur 2020. L'action « Gourmet-bag » a aussi été initiée pour mettre à disposition des restaurants du Roannais des conditionnements permettant de récupérer les restes de repas. Une action « broyeurs » a vu le jour, l'achat de trois broyeurs de végétaux s'est organisé pour être répartis sur le territoire afin de valoriser les déchets verts directement sur les communes intéressées et diminuer ainsi les transports et entrées en déchèteries. Relook Art Event a été reconduit fin décembre. C'est un rendez-vous qui a réuni, à l'espace congrès, une trentaine artisans créateurs réparateurs. Un défilé de mode atypique a été organisé ainsi que des ateliers récup' et objets décors dans le but de recycler tout en se faisant plaisir.

Les investissements se sont poursuivis sur 2019, entre autre un compacteur de déchèteries. Une particularité aura été de constater une tendance à la baisse des cours du papier et cartons qui risque de se confirmer en 2020 (ainsi que pour d'autres flux). Baisse principalement liée à la fermeture des marchés asiatiques. Le budget 2019 est resté stable en dépense et en recette.

Je voudrais saluer et remercier l'ensemble des personnes qui œuvrent au sein du service. 2019 marque la fin d'un mandat au cours duquel j'ai eu plaisir à participer en tant qu'élu à cette dynamique remarquable.

## AVANT PROPOS

Roannais Agglomération a la compétence collecte et traitement des Déchets Ménagers depuis sa création le 1<sup>er</sup> janvier 2013. La communauté d'agglomération a transféré sa compétence traitement au Syndicat d'Etudes et d'Elimination des Déchets du Roannais (SEEDR), par délibération.

Le présent rapport est établi conformément aux dispositions du décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.

Il présente le bilan annuel de 2019 sur la qualité et le prix du service public de la collecte et de traitement des déchets ménagers.

Dans un souci d'information et de transparence à l'égard des usagers et des élus, ce rapport fera l'objet d'une présentation devant le Conseil Communautaire de la collectivité et devant la Commission Consultative des Services Publics Locaux. Il sera aussi diffusé auprès de chacune des communes membres de la Communauté d'Agglomération.

Ce rapport s'attache à présenter les résultats de l'année 2019 tout en apportant tout commentaire utile sur l'évolution par rapport à 2018.

# SOMMAIRE

## Presentation générale de la direction :

Territoire desservi .....	P. 4 à 5
Missions de la direction.....	P. 6
Organisation générale de la direction.....	P. 7 à 9
Service à l'utilisateur .....	P. 10 à 11
Communication et sensibilisation .....	P. 12 à 16

## Les indicateurs techniques :

Collecte des ordures ménagères .....	P. 17 à 18
Les encombrants .....	P. 19
Les déchèteries.....	P. 20 à 23
La collecte sélective .....	P. 24 à 28

## Les indicateurs financiers :

Présentation des coûts.....	P. 29 à 33
-----------------------------	------------

## Synthèse :

Les actions 2019.....	P. 34
Les projets 2020 .....	P. 35

## Annexes

# Présentation générale de la direction

Depuis le 1er janvier 2013, la communauté d'agglomération "Grand Roanne Agglomération", les communautés de communes de la Côte Roannaise, de l'Ouest Roannais, du Pays de La Pacaudière, de Perreux et la commune de Saint-Alban-les-Eaux ont fusionné pour devenir "Roannais Agglomération".

Roannais Agglomération assure le service de collecte des déchets ménagers et assimilés pour 40 communes soit 100 486 habitants (Source : INSEE, recensement de la population 2018, en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019).

## Territoire desservi



Tous les habitants du territoire communautaire bénéficient du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

**Particularités pour certains habitants en zone administrative frontalière**

Roannais Agglomération a signé des conventions avec des collectivités voisines compétentes en matière de collecte des déchets ménagers afin que ces dernières assurent la collecte des OMR sur certains secteurs éloignés des tournées effectuées.

Ces conventions sont passées avec :

- le SICTOM du Sud Allier pour les habitants du hameau des Biefs (commune de Saint Bonnet des Quarts) et les habitants du Hameau de la Verrerie (Communes de Saint Rirand et Les Noës) deux hameaux limitrophes au département de l'Allier.
- la COPLER, pour les habitants du hameau de « Jouvres » de la commune de Saint Jean Saint Maurice sur Loire
- Charlieu Belmont Communauté pour un foyer de la commune de Noailly

## Missions de la direction déchets ménagers

Inscrites dans une démarche mondiale de protection de l'Environnement, traduite en France par le Grenelle de l'Environnement et la loi de transition énergétique, les grandes activités du service sont :

### 1. Prévenir la production de déchets

Chaque habitant est incité à réduire la production de ses déchets pour répondre à deux objectifs, l'un étant environnemental, et l'autre économique, les deux étant étroitement liés.

### 2. Favoriser le tri sélectif

L'objectif est d'offrir aux habitants une logistique et des moyens adaptés pour leur permettre de déposer les matières triées rapidement et en toute sécurité.

Un effort particulier est porté sur la propreté des Points D'apport Volontaires (PAV), et sur les jours de leur collecte, afin qu'ils soient le plus disponibles possibles pour la population et accueillants.

### 3. Collecter les matières

La collecte ne s'improvise pas et doit répondre à des règles strictes de sécurité. Elle nécessite aussi une logistique d'achat et d'entretien de matériels, de gestion et de planification des ressources, de distribution de bacs, d'installation de conteneurs ou de PAV, d'enregistrement et de suivi des tonnages.

Toutes ces activités sont les maillons d'une chaîne qui ne supporte aucune rupture, et qui nécessitent pour chacune d'elle une attention particulière.

### 4. Les acheminer vers des points de captage prédéfinis

Il s'agit notamment du transport des déchets collectés sur les sites de Firminy pour les emballages, de Mably (quai de transfert) puis de Cusset (centre d'enfouissement) pour les non-recyclables, de Fourneaux pour le papier, d'Andrézieux Bouthéon pour le verre ou de Saint-Priest La Roche pour les déchets verts.

La compétence « Traitement » est déléguée au Syndicat d'Etudes et d'Elimination des Déchets du Roannais (SEEDR).

### 5. Optimiser les coûts du service en confortant la qualité

Une réflexion sur les modes de collecte et le financement du service est engagée depuis 2018.

Cette étude devra permettre de définir un plan d'actions global pour optimiser et moderniser le service public de prévention et gestion des déchets sur son territoire ; tout en s'inscrivant dans le cadre des objectifs de la Loi LTECV et de ses grandes orientations en matière de réduction et de valorisation des flux, de maîtrise des coûts, ainsi que par la mise en place de tarification incitative.



## Organisation générale de la direction

La collecte des déchets ménagers et assimilés s'effectue selon deux modes opératoires :

La collecte en porte à porte	L'apport volontaire
<p data-bbox="129 271 408 304">Ordures ménagères</p> 	<p data-bbox="804 271 1453 338">Collecte sélective du verre, du papier et des emballages :</p>  <p data-bbox="804 792 1453 913"><i>Les points d'apport volontaire sont composés, pour la plupart, d'un ensemble de trois conteneurs de 4 m3 pour les emballages, le verre et le papier. Certains sites comptent également des colonnes à ordures ménagères.</i></p>
	<p data-bbox="804 913 1031 947">Les déchèteries :</p>  <p data-bbox="804 1182 1453 1350"><i>Les quatre déchèteries sont <b>des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation</b> (rubrique n°2710). Elles sont situées sur les communes de Roanne (Déchèterie de Varennes), Riorges (Déchèterie de la Villette), Pouilly les Nonains (Déchèterie de Mardeloup) et La Pacaudière (Déchèterie de La Gare).</i></p>

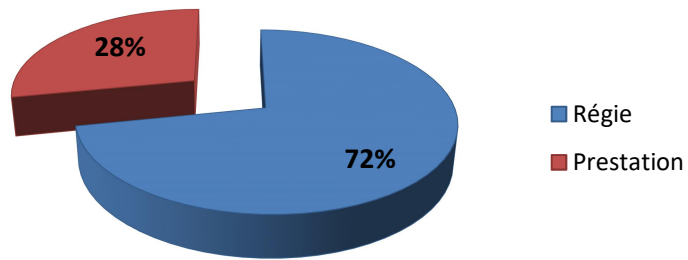
### La collecte : un partage privé / public

Aujourd'hui 72% de la population de Roannais Agglomération est collectée en régie, c'est-à-dire par nos équipes de collecte, contre 28 % par des prestataires privés.

Le territoire desservi par notre régie se situe sur les 6 communes historiques de l'ex-Grand Roanne (Commelle Vernay, Le coteau, Mably, Riorges, Roanne, Villerest) pour la collecte sélective et ce même territoire plus celui de l'ex communauté de communes de la Pacaudière pour les ordures ménagères (15 communes).

Le marché de prestations de collecte comporte 5 lots :

- Lot 1 Collecte des ordures ménagères, attribué à Eco Déchets
- Lot 2 Collecte des emballages, attribué à DUBUIS SAS
- Lot 3 Collecte des JMR (Papiers), attribué à DUBUIS SAS
- Lot 4 Collecte du verre, attribué à GUERIN/DUBUIS
- Lot 5 Collecte et transport des bennes decheteries (Mardeloup et La Gare), attribué à ONYX (Véolia) – échéance au 28/02/2019. Cette prestation a été reprise en régie à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019.



*Détail des marchés et prestataires en annexe.*

## Moyens matériels pour la Régie

Un centre technique, boulevard de Valmy à Roanne, comprenant :

- Un atelier pour les véhicules de collecte
- Locaux pour le personnel
- Une station de carburant
- Une aire de lavage



Quatre déchèteries :

- La Déchèterie de Varennes à Roanne
- La Déchèterie de la Vilette à Riorges
- La Déchèterie de Mardeloup à Pouilly les Nonains
- La Déchèterie de « La Gare » à La Pacaudière



Le parc de véhicules est composé comme suit :

- 9 bennes à ordures ménagères
- 4 camions ampliroll pour le transport des bennes de déchèteries,
- 6 compacteurs (dont 1 remplacement + 1 réformé pour pièce)
- 5 camions ampliroll avec grue en poste fixe pour la collecte des emballages, du papier et du verre.
- 6 utilitaires ( 4 pour les équipes de nettoyage des PAV, 1 pour les livraisons de bacs et 1 pour la gestion des déchets toxiques en déchèterie)
- 1 déchèterie mobile



## Une direction au service de l'utilisateur

- **Le Numéro Vert est la porte d'entrée du service. Il est au service des usagers en répondant à leurs questions ou réclamations.**

Le gestionnaire des réclamations répond aux appels, informe les usagers sur le fonctionnement du service, et notamment :

- les horaires et le fonctionnement des déchèteries
- les modalités de collecte (report, oubli...)
- les demandes de bacs en cas d'incidents et de nouvelles habitations, de déménagements (dotation calculée en fonction du nombre de personnes au foyer et de la fréquence de ramassage)
- les incivismes (dépôts sauvages autour des points tri ou des conteneurs enterrés...)
- les consignes de tri

Il recueille les réclamations des habitants et déclenche leurs actions correctives. Il traite aussi les demandes des bailleurs, des mairies.

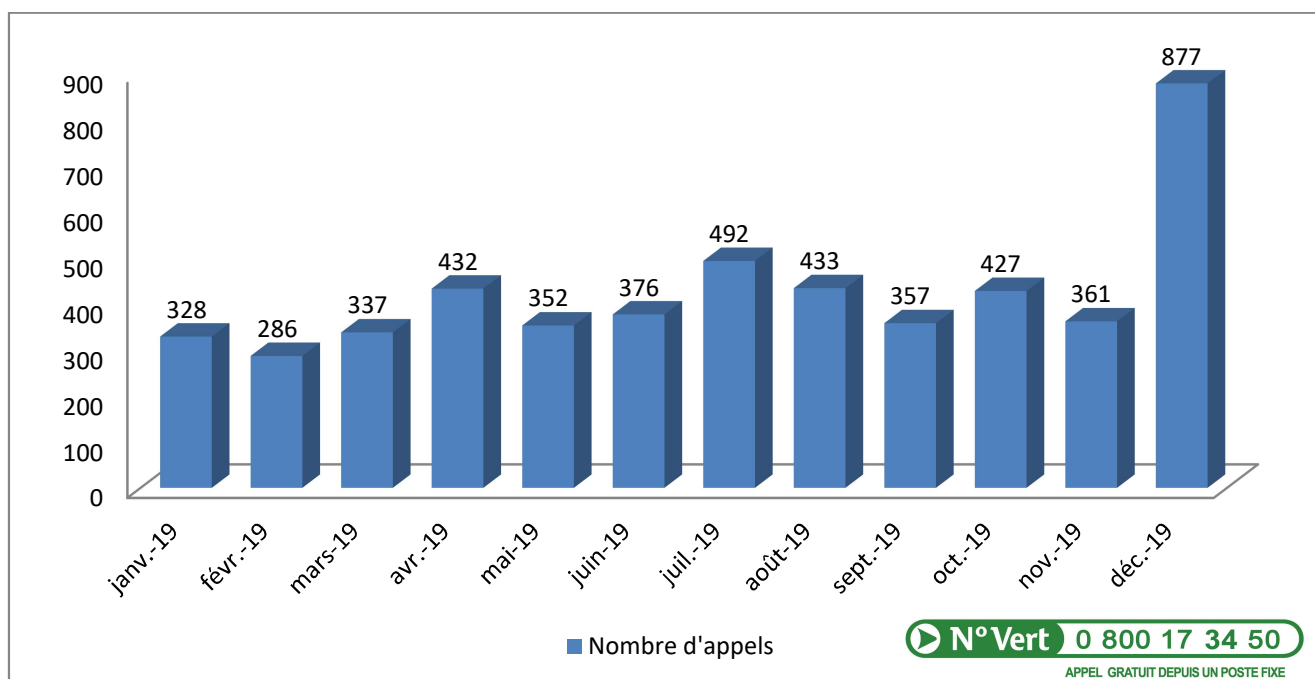
Depuis janvier 2013, le numéro vert est le point d'entrée des 40 communes.

Le numéro vert est disponible du lundi au vendredi de 08h30 à 16h00 non stop.

### CHIFFRES CLES :

En 2019, le numéro vert a reçu **5058 appels**.

Un pic d'appels au mois de décembre est dû au lancement des nouvelles consignes de tri.



- **Le suivi de collecte :**

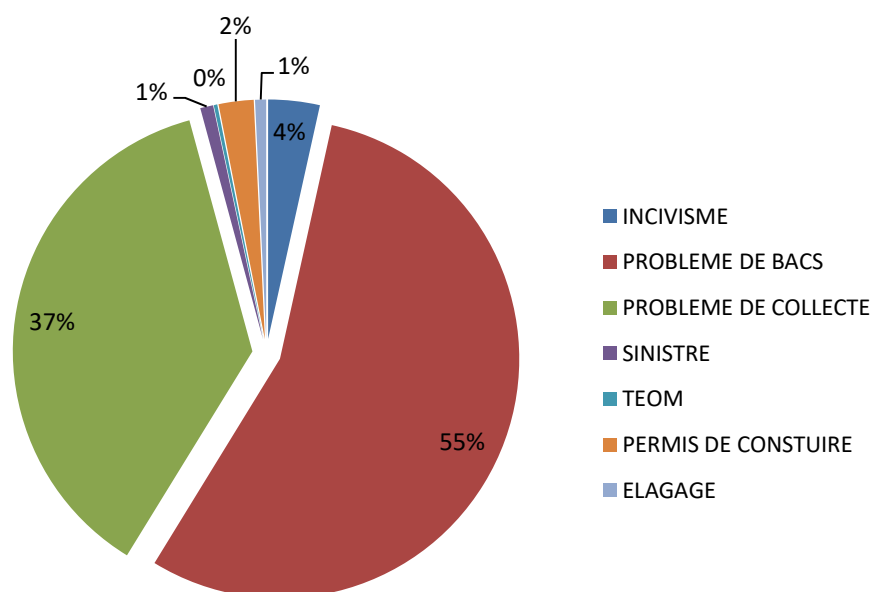
Les agents de suivi de collecte travaillent en collaboration avec le gestionnaire du numéro vert ainsi qu'avec les agents de la collecte ordures ménagères et de la collecte sélective. Ils sont également les interlocuteurs privilégiés de nos prestataires de collecte.

Ils informent les usagers sur les services offerts et leurs obligations. Ils constatent les faits non conformes au règlement et établissent des courriers d'incivisme.

Ils suivent les dysfonctionnements de collecte et les sinistres. Ils gèrent les réclamations pour dépôts sauvages aux abords des points tri aériens, enterrés, et des bacs de regroupement.

Sur l'année 2019, ils sont intervenus **805 fois**, soit environ 67 actions par mois.

Nature des problématiques traitées par le suivi de collecte :



### ➤ Zoom sur les incivismes de l'année 2019



Les sinistres liés aux colonnes de tri brûlées ont coûté 12 800 € à Roannais Agglomération.

200 tonnes  
de déchets collectés autour  
des points tri

-4% par rapport à 2018



Nos équipes collectent aussi tous les jours les déchets déposés autour des points tri.

## Communication et sensibilisation

En partenariat avec la direction transition énergétique et mobilité durable, nous incitons nos habitants à réduire leur production de déchets et les encourageons dans leur geste de tri par le biais d'animations et d'actions de communications diverses.

### Des actions globales et transversales :

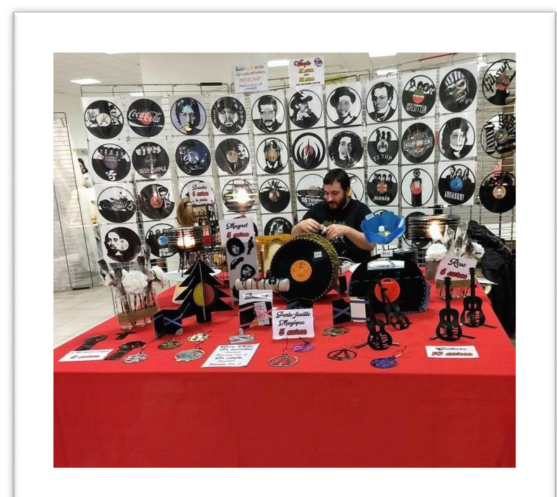
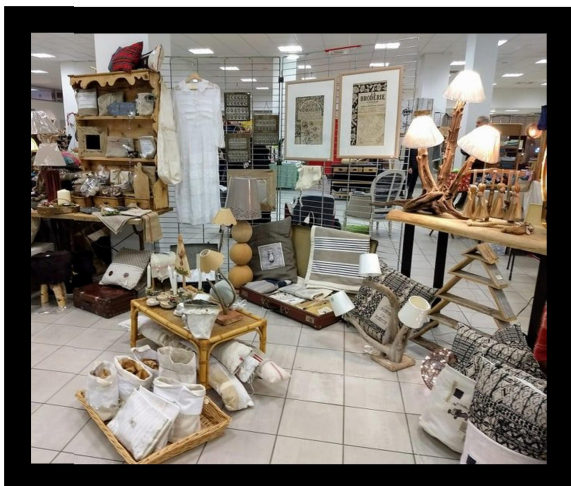
#### ***Zéro Déchet Zéro Gaspi***

Depuis 2016, Roannais Agglomération est labellisé territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage par le ministère de la transition écologique.

Cette labellisation a pour objectif de prévenir les déchets sur le territoire, tout en valorisant au mieux ses ressources dans une dynamique d'économie circulaire.

#### **Evènement Relook'Art'Event**

1er évènement pour la promotion de la récup et du réemploi sur le territoire de Roannais Agglomération – Une manifestation pérennisée avec 3000 visiteurs sur cette 3ème édition



## Gourmet Bag...Plus de restes au resto - Gaspillage alimentaire

Accompagnement des restaurateurs à la lutte contre le gaspillage alimentaire en leur proposant de mettre en place le GOURMET BAG

39 restaurants partenaires de l'opération pour sensibiliser le public

150 boîtes gourmet et un kit de communication incluant flyers, stickers, argumentaires et affiches, mis disposition gratuitement pour chaque restaurant partenaire



### De la sensibilisation auprès du public :

- 700 élèves des lycées Carnot, Chervé, Jean Puy et les éco délégués des collèges ont été sensibilisés à la lutte Contre le gaspillage alimentaire et au compostage
- 1330 élèves et adultes sensibilisés au tri des déchets, ainsi qu'au gaspillage alimentaire et au compostage.
- 9 visites de déchètere réalisées

Autres sensibilisations auprès d'organisme de formation et d'établissements spécialisés (voir tableau en annexe)



## Actions Emblématiques nationales :

### Sensibilisation au compostage domestique :

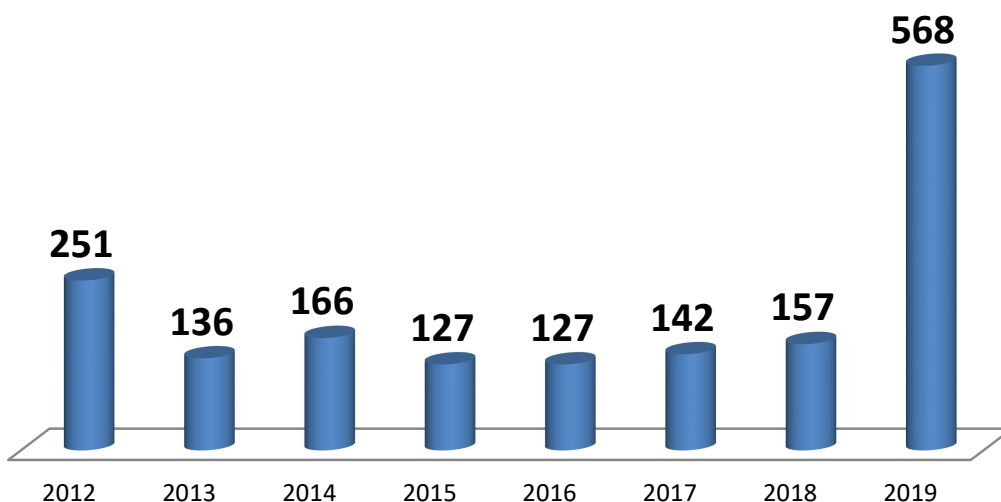
Le compostage domestique est un des moyens les plus évident pour réduire les quantités de déchets prises en charge par le service public des déchets (la diminution peut aller jusqu'à 90 kg par habitant et par an) et permet à tous ceux qui logent en habitat individuel d'agir de façon simple pour l'environnement. Cette action a pour principe de mettre les usagers au cœur de la gestion des déchets.

Roannais Agglomération s'est inscrit dans cette démarche en lançant une campagne de sensibilisation et d'information sur le compostage individuel. De plus, lors du conseil communautaire du 23 juillet 2019, l'agglomération s'est engagée dans la mise en place d'une gestion publique du matériel de compostage de proximité prévoyant la cession à titre gratuit de ce matériel sur son territoire.

### **Les composteurs sont distribués gratuitement depuis le 1<sup>er</sup> aout 2019**

Un bio-seau et un petit guide de compostage sont également offerts pour aider l'utilisateur dans sa démarche.

## Nombre composteurs vendus ou distribués





## Distribution de compost en déchèterie

Roannais Agglomération mène une campagne de distribution de compost en déchèterie, dans le but :

- ✓ de sensibiliser les habitants à la prévention, au tri et au recyclage
- ✓ d'encourager les utilisateurs des déchèteries

Cette distribution se déroule pendant la semaine **Tous au compost** sur les 4 déchèteries. Celle-ci est entièrement gratuite.

ANNEE	Nbre de sacs	Poids unitaire	Tonnage distribué
<b>2012</b>	5 000	5 Kg	25 tonnes(*)
<b>2013</b>	Distribution de compost en vrac 80 Tonnes (*)		
<b>2014</b>	Distribution de compost en vrac 80 Tonnes (*)		
<b>2015</b>	Distribution de compost en vrac 80 Tonnes (*)		
<b>2016</b>	Distribution de compost en vrac 130 Tonnes (*)		
<b>2017</b>	Distribution de compost en vrac 150 Tonnes (*)		
<b>2018</b>	Distribution de compost en vrac 130 Tonnes (*)		
<b>2019</b>	Distribution de compost en vrac 191 Tonnes		

(\*) Déchets verts issus des déchèteries compostés par la plateforme Terralys de St-Priest- la-Roche.



## DECHETERIES de Vilette / Varennes

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, distribution de 1/3 du broyat des déchets verts des déchèteries aux agriculteurs locaux.

Il est donc primordial de bien trier ses déchets verts



# Les indicateurs techniques

## Collecte des ordures ménagères

### Données techniques :

#### Les fréquences de la collecte :

- 2 collectes par semaine pour les secteurs du Centre Ville ou particulièrement dense
- 1 collecte par semaine pour les secteurs de types pavillonnaires et pour le rural dispersé

#### Le tonnage ordures ménagères :

Baisse de 1.62 % du tonnage Ordures ménagères

Production de 241kg par an par habitant

Année	Tonnages collectés	Ratio (kg/hab)	Evolution tonnage en %	Evolution (Kg/an/hab)
2017	24 522.62	244.10		
2018	24 645.26	245.01	0,50%	0.91
2019	24 244,89	241,28	-1,62%	-3,73

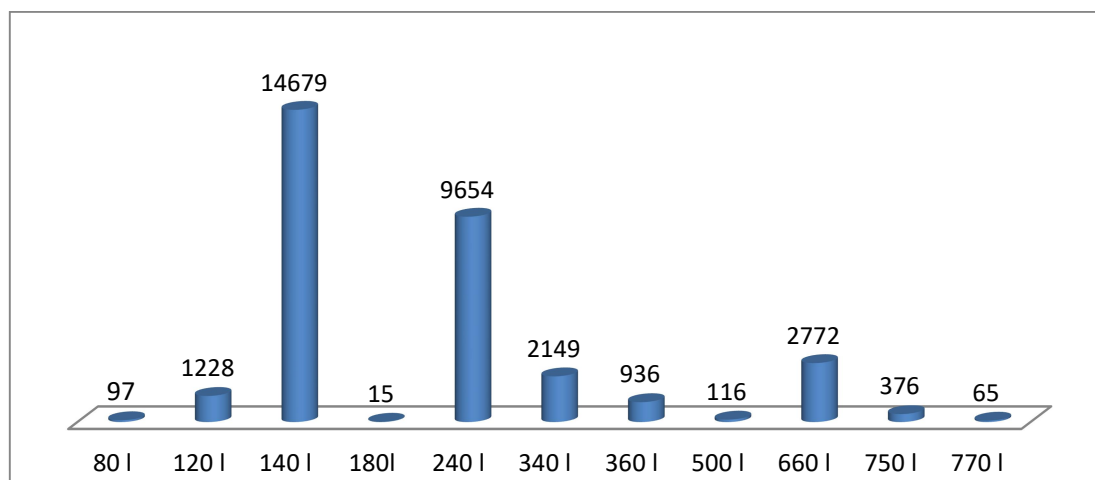
Les tonnages collectés sont acheminés sur le quai de transfert de Mably (42). Celui-ci se situe sur le site de l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) de Mably (42), gérée par l'entreprise SUEZ CENTRE EST. Depuis le quai de transfert, les OMR sont ensuite transportées sur l'ISDND de Gaïa (Cusset – 03) afin d'y être enfouies dans des espaces aménagés, appelés alvéoles.

### Contenants :

La collecte des ordures ménagères sur le territoire de Roannais Agglomération repose sur un parc de **32 076** conteneurs dont la composition au 31 décembre 2019 est la suivante :



Bacs petits ou moyens volumes (<340litres) représentent 80% du parc



Les méthodes de dimensionnement tiennent compte du type d'habitat collecté sur la base du ratio de production de **6l/jour/habitant**.

La dotation de chaque foyer se fait en fonction de sa composition, des fréquences de passage et des problèmes spécifiques (enfants en bas-âge, ...). Le tableau de dotation en annexe prend en compte ces éléments.

***Type de gestion :***

Depuis Juin 2015, les opérations de livraison et de maintenance des bacs sont effectuées sur 34 communes en régie, par un agent du service déchets ménagers.

Pour les 6 communes historiques de Roannais Agglomération, il est fait appel au titulaire du marché de distribution et fourniture des bacs : SULO.

## Les encombrants

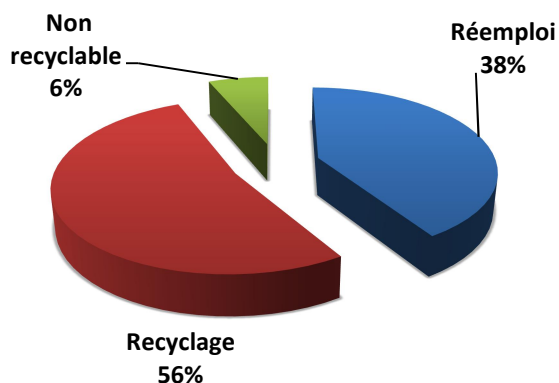
Depuis le 2 juillet 2012, la tournée mensuelle de collecte des encombrants sur les 6 communes de l'ex Grand Roanne Agglomération a été remplacée par un service de ramassage sur appel gratuit, en faveur du réemploi et de l'insertion professionnelle.

En décembre 2016, avec la relance du marché, cette collecte des encombrants s'étend aux 40 communes de notre territoire avec le même principe de gratuité et de prise de rdv .

### Données techniques :



### Le devenir des encombrants



**1406.5 t**  
**d'encombrants**  
**collectés**

stable par rapport à 2018

14 % venant des déchèteries

62 % collectés en porte à porte

25 % déposés directement  
chez C3R.

### Type de gestion :

Ce service, a été confié à une association d'insertion, C3R (Collecte Réemploi et Recyclage en Roannais).

L'activité de C3R consiste à assurer la collecte, le tri et la valorisation des encombrants sur tout le territoire de Roannais Agglomération ; ceci afin d'éviter le recours à l'enfouissement des encombrants en favorisant leur réemploi ou leur recyclage, d'offrir un ramassage sur RDV gratuit chez le particulier, et enfin créer des emplois d'insertion.

Cette activité de collecte est réalisée par une entreprise d'insertion qui emploie une quinzaine de personnes.

La SCIC C3R, société coopérative d'intérêts collectifs a été créée par 4 structures d'insertion et une association en concertation avec Roannais Agglomération.

- Cause Commune, porteuse de l'atelier chantier d'insertion ACORA (ressourcerie)
- Valorise, atelier chantier d'insertion
- Ajire, entreprise d'insertion
- Envie Loire, entreprise d'insertion
- Emmaüs Roanne-Mably

## Les déchèteries

4 déchèteries desservent le territoire communautaire :

- La déchèterie de la Vilette rue Simone Weil à Riorges
- La déchèterie de Varennes rue de Varennes à Roanne
- La déchèterie de la Gare à la Pacaudière
- La déchèterie de Mardeloup à Pouilly les Nonains



- **Déchèteries de la Vilette et de Varennes** : Du Lundi au Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 18h00 (sans interruption)
- **Déchèterie de la Gare** : Lundi de 14h00 à 18h00, et du mardi au samedi de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00.
- **Déchèterie de Mardeloup** : Du Lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00.

En dehors de ces heures d'ouverture ainsi que les jours fériés, les déchèteries sont inaccessibles au public.

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2016, les professionnels n'ont plus accès aux déchèteries publiques et sont invités à se rendre sur les sites des déchèteries privées (Vougy pour Secaf Chamfray ou Mably pour SUEZ) ou vers d'autres repreneurs.

L'accès aux déchèteries est en « libre accès » pour les particuliers de Roannais Agglomération.

Seuls les véhicules de classe 1, d'une hauteur inférieure ou égale à 2 m et d'un PTAC inférieur à 3,5 tonnes sont autorisés ou les ensembles roulants d'une hauteur totale inférieure ou égale à 2 m constitué d'un véhicule avec un PTAC inférieur ou égale à 3.5 tonnes et d'une remorque d'un poids inférieur à 750kg.

Tous les véhicules ne correspondant pas à ceux cités ci-dessus et les engins agricoles, ne sont pas autorisés à accéder aux déchèteries.

Les particuliers qui souhaiteraient accéder à une déchèterie avec un véhicule de classe 2 (d'une hauteur inférieure ou égale à 3 m et d'un PTAC inférieur à 3,5 tonnes) doivent en faire la demande via un formulaire sur le site internet de Roannais Agglomération. Cette procédure déclarative devra donc être complétée (nature et volumes des déchets, identification du véhicule) et transmise au service déchets ménagers de Roannais Agglomération, au minimum une ½ journée avant le dépôt. En cas de non respect des éléments déclarés, les agents d'accueil pourront refuser l'accès du véhicule sur le site.

### Les déchets acceptés :

- les déchets verts (diamètre inférieur à 10 cm),
- les encombrants ménagers (meublier, literie, etc...),
- les ferrailles et métaux non ferreux,
- les gravats,
- terre végétale (sauf Mardeloup et La Gare)
- plâtre
- le bois,
- les cartons pliés,
- le verre,
- les papiers, journaux, magazines,
- les emballages : boîtes de conserves, cartonnets, bouteilles plastique, briques alimentaires,
- les vêtements usagers,
- les déchets spéciaux des ménages (piles, solvants, peinture, acides, ...),
- Les batteries,
- Les huiles ménagères,
- les DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)
- les néons et ampoules longue consommation

L'ensemble de ces règles (conditions d'accès, déchets acceptés, ...) sont portées au règlement d'accès en déchèterie approuvé par décision du Président et reçu en sous-préfecture le 05/07/2019.

Procédure déclarative et règlement des déchèteries à consulter sur [www.aggloroanne.fr](http://www.aggloroanne.fr)

### Données techniques :

#### Fréquentation :

La fréquentation totale en 2019 est de 424 235 passages sur les 4 déchèteries (+0.3% par rapport à 2018).

	MARDELOUP	VARENNES	VILLETTE	LA GARE	TOTAL
<b>2018</b>	74 342	115 683	219 811	13 161	422 997
<b>2019</b>	71 292	112 754	226 335	13 854	424 235
	-4,1%	-2,5%	3,0%	5,3%	0,3%

### Performances :

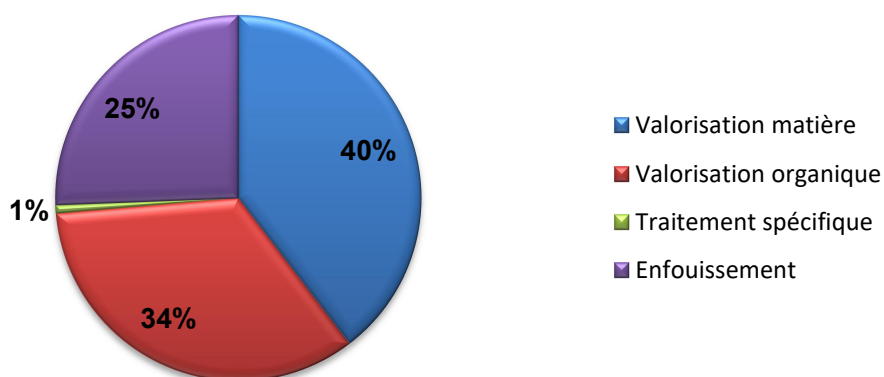
Les déchets apportés en **DECHETERIE** sont valorisés (hors les déchets non recyclables).

Toutefois pour permettre un comparatif entre collectivités, notamment dans le cadre de l'établissement du rapport annuel départemental, les tonnages seront analysés hors inertes (gravats et terre).

	<b>Tonnages</b>	<b>% du total</b>
Valorisation matière	7 047,17	40%
Valorisation organique	6 056,53	34%
Traitement spécifique	132,02	1%
<b>TOTAL VALORISES</b>	<b>13 235,72</b>	<b>74%</b>
Enfouissement	4 552,58	26%
<b>TOTAL GENERAL (hors inertes)</b>	<b>17 788,30</b>	<b>100%</b>

**Taux de valorisation global  
(hors inertes)**

**74%**





Détail des tonnages :

Type de déchets collectés	Tonnages 2017	Tonnages 2018	Tonnages 2019	kg/an/hab	% du flux	Evolution 2019/2018	DESTINATAIRE
Batteries auto	29,48	23,17	24,16	0,24	0%	+ 4%	METALEUROP
Bois	2 971,11	3 137,38	3 096,18	30,81	14%	- 1%	SUEZ R.V Centre-Est
Cartons	774,76	791,85	834,56	8,31	4%	+ 5%	SECAF CHAMFRAY
Cartouches d'encre	0,68	2,35	2,35	0,02	0%	+ 0%	JDC RECYCLE
DEEE	936,48	935,77	930,21	9,26	4%	- 1%	Logisticien : ENVIE 2E
Extincteurs	6,01	5,12	5,27	0,05	0%	+ 3%	LOIRE INCENDIE SECURITE Rhône-Alpes
Ferraille	1 056,23	1 057,38	1 019,21	10,14	5%	- 4%	DERICHEBOURG
Gravats	3 289,95	3 657,50	3 836,55	38,18	17%	+ 5%	SOGRAP
Huiles minérales	37,71	37,89	34,83	0,35	0%	- 8%	CHIMIREC BROSSETTE
Huiles végétales	3,56	4,82	4,52	0,04	0%	- 6%	BIOVAL' Huile
Plâtre	292,98	320,20	333,30	3,32	1%	+ 4%	SUEZ R.V Centre-Est
Terre végétale	731,98	752,79	781,60	7,78	3%	+ 4%	SOGRAP
Déchets verts	7 188,41	6 237,87	6 056,53	60,27	27%	- 3%	TERRALYS - St Priest la Roche
Déchets Ménagers Spéciaux	125,81	123,44	123,02	1,22	1%	- 0%	SARPI
Piles	8,11	7,07	9,00	0,09	0%	+ 27%	COREPILE
Mobilier	311,18	353,94	762,58	7,59	3%	+ 115%	RDS
Encombrants	4 266,10	4 462,16	4 552,58	45,31	20%	+ 2%	Quai de transfert SUEZ MABLY
<b>TOTAL COLLECTES</b>	<b>22 030,54</b>	<b>21 910,70</b>	<b>22 406,45</b>	<b>222,98</b>	<b>100,00%</b>	<b>+ 2%</b>	
<b>TOTAL (Hors inertes)</b>	<b>18 008,61</b>	<b>17 500,41</b>	<b>17 788,30</b>	<b>177,02</b>		<b>+ 2%</b>	

**+115% de déchets d'ameublements collectés en 2019 : dû à la mise en place des bennes Eco Mobilier sur les déchèteries de Mardeloup et de la Gare.**

## La collecte sélective

### Présentation des PAV :



Cette collecte en points d'apport volontaire (PAV) destinée aux ménages permet le recyclage :

- **des emballages ménagers** : les flacons et bouteilles plastiques, cartonnets (les gros cartons sont à porter en déchèteries), les briques alimentaires et les emballages métalliques,. Les emballages sont acheminés au centre de tri SUEZ CENTRE EST de Firminy pour être triés et conditionnés en une valorisation matière.
- **des journaux, magazines et revues** : Le papier est acheminé sur le site de l'entreprise DUBUIS à Fourneaux.
- **du verre** : Le verre est acheminé à Andrezieux Bouthéon chez G.Guerin SAS et est recyclé par l'usine St-Gobain Emballages située à St-Romain le Puy. Ce matériau est recyclable à l'infini (valorisation matière).

### Organisation de la collecte sélective pour la régie :

La collecte des emballages est effectuée en régie à raison de 5 jours par semaine.

La collecte du papier est effectuée en régie à raison de 3 jours par semaine.

La collecte du verre est effectuée en régie à raison de 4 jours par semaine.

### Organisation de la collecte sélective en prestation:

La collecte des emballages, du papier et du verre est effectuée de 1 fois par semaine à 1 fois tous les 15 jours.

(En annexe tableaux des prestataires)

## Les tonnages collectés :

	2017 collectés (tonnes)	2018 collectés (tonnes)	2019 collectés (tonnes)
Emballages	1 281 + 3,2%	1 321 + 3,0%	1 357 + 2,7%
Papier	2 328 - 4,9%	2 203 - 5,7%	2 055 - 7,2%
Verre	2 961 + 1%	3 089 + 4%	3 024 - 2%
<b>TOTAL</b>	<b>6 570</b> - 0,7%	<b>6 613</b> + 0,7%	<b>6 435</b> - 2,8%

Notre taux de refus pour 2019 est légèrement en hausse, puisqu'il s'élève à **22.87%** contre 21.90% l'année dernière. Ce taux reflète les erreurs de tri que nous retrouvons régulièrement.

Cette situation va évoluer avec le lancement de l'extension des consignes de tri en janvier 2020 avec une nette hausse des tonnages et de la qualité matière.

Taux de refus

**22.87 %**  
Des tonnages collectés ne sont pas recyclables



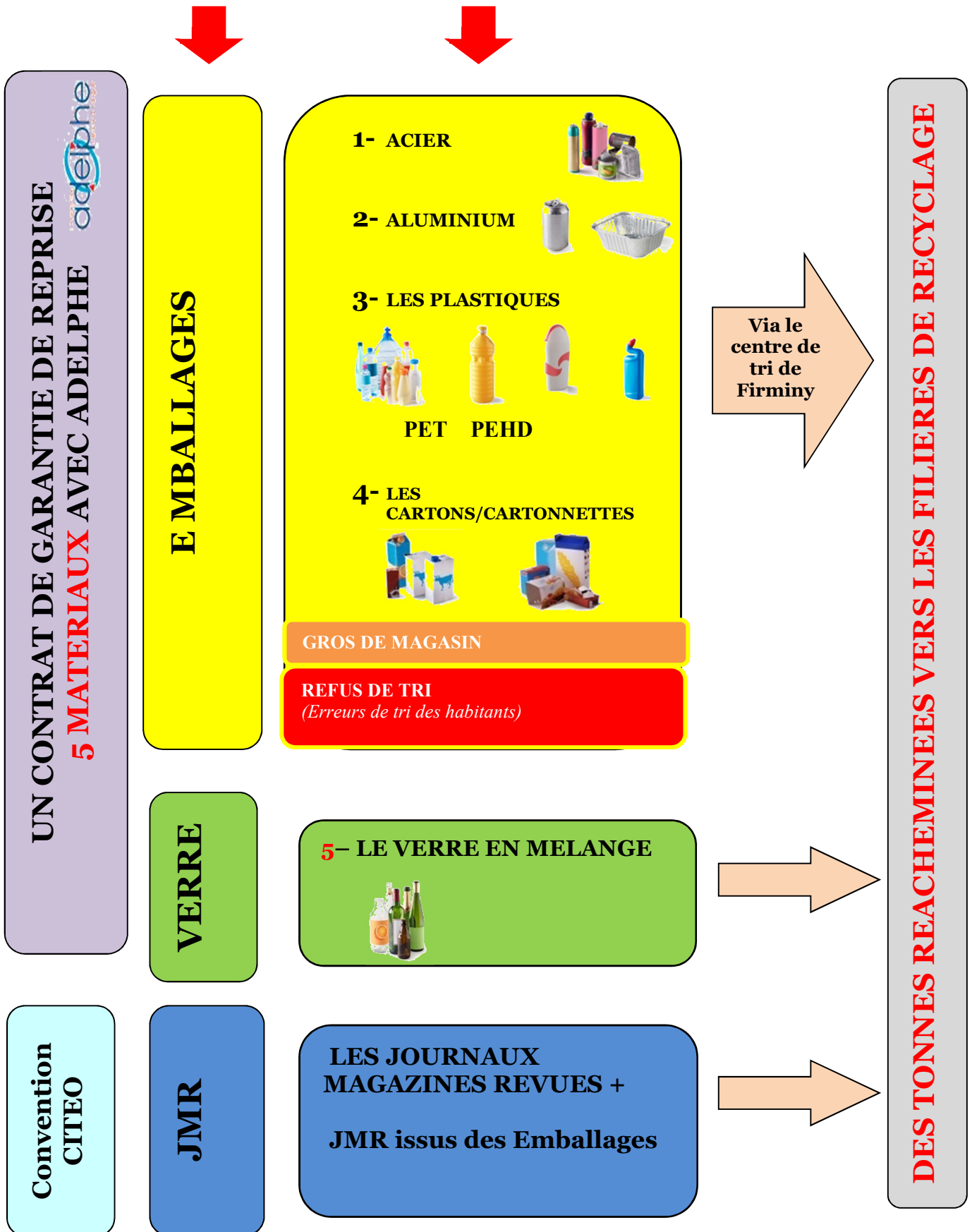
Exemples d'erreurs de tri dans la colonne emballage :  
bouteille en verre, barquette, article décoration, ferrailles, pain...

**Le schéma page suivante permet d'avoir une vision globale du circuit des matériaux de collecte sélective.**

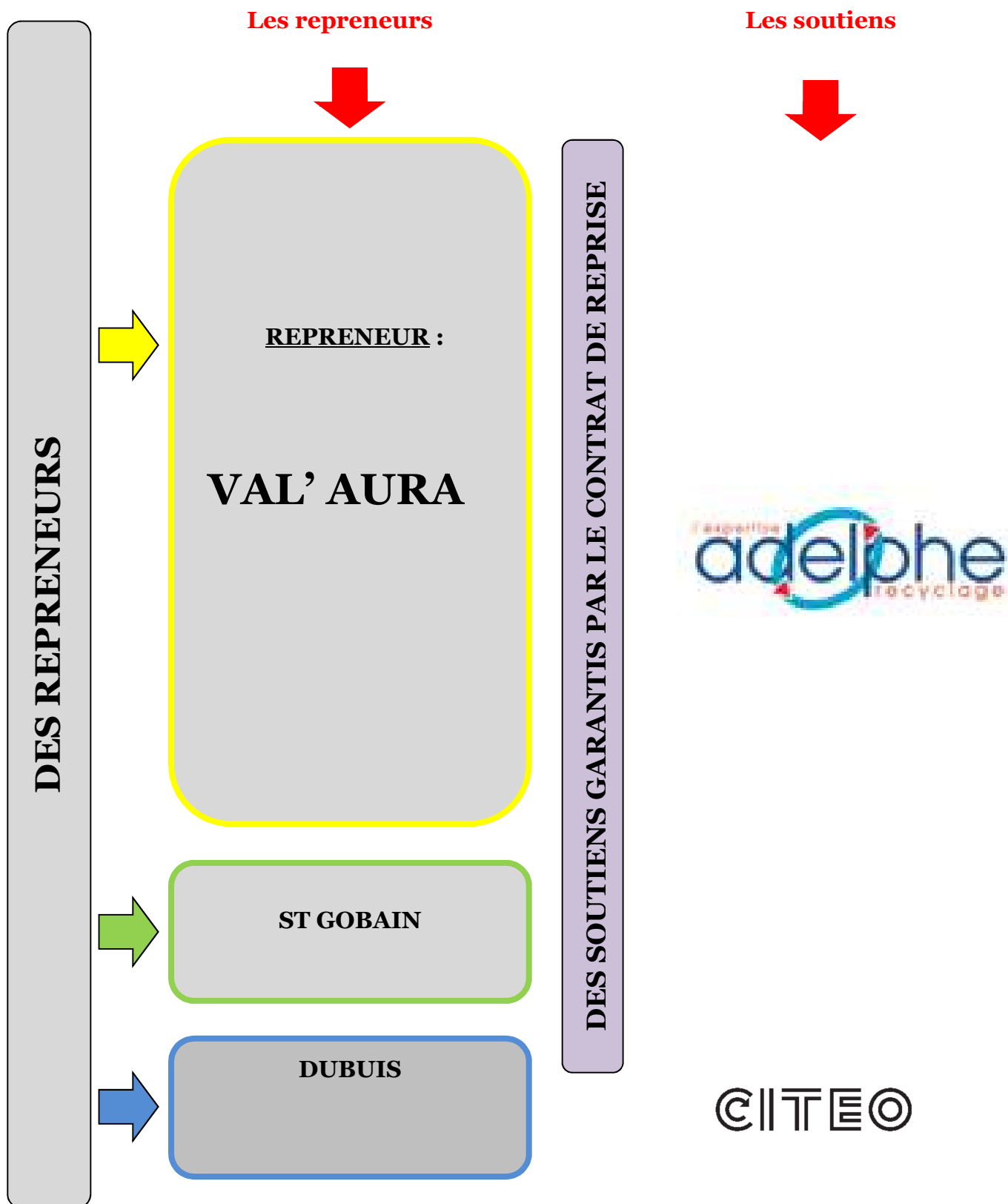
# SCHEMA DE LA

DES TONNES COLLECTEES EN PAP

DES TONNES TRIEES EN CENTRE DE TRI



# COLLECTE SELECTIVE 2019



## Les collectes complémentaires :

### Collecte du papier par Valorise (association d'insertion et de recyclage):

Roannais Agglomération a souhaité proposer une collecte des papiers aux écoles, mairies, bâtiments communautaires. Cette dernière a été mise en place depuis 2013 avec l'association Valorise.

2019  
70.5 tonnes collectées  
- 30% par rapport à 2018.

### La collecte des textiles :

Une convention avec Le Relais Bourgogne a été signée lors de la création de Roannais Agglomération en 2013.



**Les vêtements et chaussures collectés servent à créer des emplois, à limiter le gaspillage et à protéger l'environnement.**

**61% des tonnages collectés sont réemployés en revente, 26% sont recyclés : transformés en nouveau matériaux (isolant thermique et acoustique, chiffons...) et 3% non recyclés.**

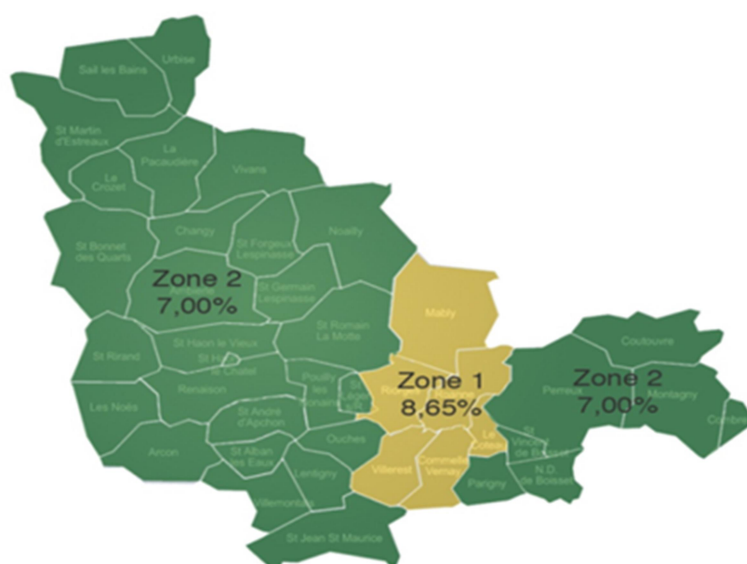
2019  
205.16 tonnes collectées  
- 2% par rapport à 2018.

## Les indicateurs financiers

Depuis le 1er janvier 2015, Roannais Agglomération a harmonisé son mode de financement du service en instituant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour l'ensemble de son territoire :

Un zonage a été défini en vue de proportionner la taxe à l'importance du service rendu comme suit:

- 7.00 % pour les anciens territoires des communautés de communes issues de la fusion de 2013
- 8.65 % pour les 6 communes du territoire historique de Grand Roanne.



### Présentation des coûts :

#### Fiscalité et modalités de financement :

Montant perçu en 2019 : 10 972 128 €.

*Rappel en 2018 : 10 677 185 €*

## Le résultat financier du service déchets ménagers

### Le compte administratif 2019

Le compte administratif retrace la situation exacte et réelle des finances de la collectivité.

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>2019 (en K€)</b>
<b>RECETTES</b>	<b>12 646</b>
<i>Vente matériaux</i>	514
<i>Soutien Eco organismes (CITEO, ADELPHÉ, OCAD3E,...)</i>	908
<i>Autres recettes (amort, remboursements sinistres)</i>	59
<i>Fiscalité (TEOM)</i>	10 972
<i>Recettes exceptionnelles</i>	193
<b>DEPENSES</b>	<b>11 366</b>
<i>Amortissements</i>	1 351
<i>Masse salariale</i>	2 862
<i>Traitement</i>	4 610
<i>Charges techniques (maintenance parc roulant, carburant, prestations collecte, fournitures diverses)</i>	2 541
<i>Dépenses exceptionnelles</i>	2
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>1 280</b>

#### Principaux postes de charges:

- Traitement
- Masse salariale
- Charges techniques (entretien parc roulant, amortissements, charges courantes CTE...)



## Principaux postes de produits:

- Contributions 2019 : 10 972 K€
- Recettes 2019 : 1 481 K€
  - Ventes matériaux*
  - Soutiens*
  - Aides*

## Résultat en coûts complets 2019

Pour être au plus juste sur le résultat financier du service, nous devons prendre en compte les charges indirectes.

**La méthode des coûts complets permet d'imputer des frais de structure\* à une activité / une compétence d'une organisation.**

*\*Définition : Les frais de structure (ou frais fixes) sont les dépenses d'une organisation qui ne dépendent pas de ses activités / de ses compétences (ex : Direction Générale, Location de bureaux administratifs, Service Communication, élus, etc...)*

Les frais de structure sont ensuite ventilés via des clés de répartition, comme le nombre d'écritures pour le service comptabilité, le nombre de bulletin de paie pour les RH ou encore le nombre d'incident pour la DTNSI).

Pour le service déchets ménagers, les frais de structure 2019 sont estimés à 949 K€.

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	1 280
Charges de structure (RH, Finances, DG, élus...)	-949
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT EN COUTS COMPLETS	331

## La matrice des coûts

Pour aider les collectivités locales à mieux connaître et gérer les coûts de gestion des déchets, l'ADEME a mis au point deux outils : la matrice des coûts et la méthode ComptaCoût®.

### Qu'est-ce que la matrice des coûts ?

La matrice des coûts est un cadre de présentation des coûts du service public de gestion des déchets élaboré par l'ADEME en collaboration avec ses partenaires locaux. La matrice est alimentée par des données comptables.

Ce cadre permet de détailler pour chaque flux de déchets les charges et produits associés, afin d'évaluer avec précision les coûts réels de gestion.

### Qu'est-ce que l'outil ComptaCoût® ?

ComptaCoût® est une méthode (et non un outil informatique), conçue par l'ADEME, basée sur les principes de la comptabilité analytique. Elle permet d'extraire de la comptabilité publique les charges et les produits relatifs aux déchets et de les classer de manière à renseigner plus facilement la matrice des coûts.

La méthode ComptaCoût® permet de :

- mettre en place une comptabilité analytique adaptée à la gestion des déchets ;
- faciliter et pérenniser le remplissage de la matrice chaque année ;
- développer des outils de suivi de l'activité du service ;
- de comparer les coûts d'une collectivité à une autre.

Les données comptables qui alimentent la matrice des coûts sont souvent retraitées pour respecter le principe d'annualité (dépenses et recettes réelles de l'année étudiée), pour ne pas prendre en compte la récupération de la TVA (et ainsi pouvoir se comparer avec d'autres collectivités qui n'appliquent pas cette règle comptable) ou encore pour neutraliser des dépenses ou recettes exceptionnelles qui ne reflètent pas le fonctionnement du service.

Pour 2019, voici les données utilisées pour le remplissage de la matrice des coûts, leur différence avec le compte administratif et les explications qui en découlent :

FONCTIONNEMENT	CA	Matrice des couts	Différence	Explications
RECETTES	12 646	12 520	-126	-173 K€ de recettes exceptionnelles (régul traitement au tonnages réels) - 23 K€ de retraitement de la Masse salariale +42 K€ soutiens recalculés au tonnage réel +28 k€ subv fonctionnement ZDZG

<b>DEPENSES</b>	<b>11 366</b>	<b>11 557</b>	<b>+191</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 657 K€ de retraitement TVA</li> <li>- 23 K€ de retraitement de la Masse salariale</li> <li>- 77 K€ régularisation SEEDR</li> <li>- 2 k€ dépenses exceptionnelles</li> <li>+ 949 K€ de charges de structure</li> <li>+ 1K€ frais de com' Eco TLC</li> </ul>
-----------------	---------------	---------------	-------------	---

La matrice des coûts 2019 du service déchets ménagers est en annexe.

➤ **Se situer par rapport au référentiel national**

**Référentiel national 2017 des coûts du service public de gestion des déchets**



**Médiane** : la médiane est le nombre qui partage une série statistique en deux parties de même effectif. Ici, 50% des collectivités se situent au dessus et en dessous du cout annoncé.

**Percentiles** : 80% des collectivités se situent dans cette fourchette de coûts.

# Les actions 2019

Lors du conseil communautaire du 23 juillet 2019, l'agglomération s'est engagée dans la mise en place d'une gestion publique du matériel de compostage de proximité prévoyant la cession à titre gratuit de ce matériel sur son territoire pour les habitants de Roannais Agglomération qui le demandent, à raison d'un composteur par foyer fiscal.

Le règlement d'attribution et les modalités de réservation sont consultables sur le site internet de l'agglomération [www.aggloroanne.fr](http://www.aggloroanne.fr).

Depuis le début de cette opération, 530 composteurs ont été distribués.

## Composter, c'est quoi ?

C'est un processus de décomposition des matières par des micro-organismes, des champignons, des lombrics et d'autres insectes qui les transforment en éléments simples, assimilables par la terre et les végétaux.

## Pourquoi composter ?

- Réduire de 1/4 le contenu de sa poubelle et donc le volume de déchets ménagers à traiter par la collectivité.
- Réduire les émissions de CO<sub>2</sub> liées à la collecte des déchets et à leur enfouissement.
- Obtenir un excellent fertilisant et un amendement 100 % naturel pour enrichir le sol.
- Éviter d'acheter du terreau.

## Obtenir un composteur individuel gratuit

### *Quelles personnes peuvent en bénéficier ?*

- les particuliers en logement individuel, à condition de disposer d'un espace extérieur pour pratiquer le compostage
- les gestionnaires de logements collectifs (bailleurs, syndicats, association de copropriétaires...) pour du compostage collectif
- les établissements scolaires (élémentaire, collège ou lycée) en associant les élèves dans le cadre d'un projet pédagogique

Pour obtenir un composteur, remplissez le formulaire de préservation. La dotation est limitée à un composteur par foyer et à une demande tous les 3 ans.

Les composteurs sont fournis avec un bio-seau et un guide d'utilisation.

Pour tous renseignements, appelez le numéro vert du service déchets ménagers : 0 800 17 34 50

# Les projets 2020

## EN 2020, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

Roannais Agglomération a décidé de faire évoluer ses consignes pour permettre de trier plus et plus simplement. À partir du 1er janvier 2020, tous les emballages seront recyclables, qu'ils soient en métal, en carton, mais aussi – et c'est la nouveauté – en plastique.

Ce sont ainsi 15% d'emballages en plus qui seront valorisés chaque année, contribuant à préserver nos ressources naturelles tout en réduisant le volume de nos poubelles.

Un enjeu environnemental auquel s'ajoute un autre enjeu, financier celui-là, car enfouir ses déchets coûte 14 fois plus cher que de les trier.

Roannais Agglomération mène de front plusieurs actions pour faciliter le geste de tri: augmentation des fréquences de nettoyage, optimisation des circuits de collecte et des emplacements, création de points tri supplémentaires, installation de nouveaux conteneurs plus pratiques, avec une tablette et des crochets pour poser son sac et des ouvertures à mi-hauteur...



# ANNEXES

- ✚ Marchés et prestataires
- ✚ Tableau des actions de sensibilisation
- ✚ Liste des conteneurs enterrés et aériens
- ✚ Tableau récapitulatif des tonnages SEEDR
- ✚ Matrice des coûts
- ✚ Textes fondamentaux

## Annexe 1 : Liste des marchés et prestataires de collecte

Flux	Mode	Territoire	Prestataire
<b>Collecte des ordures ménagères</b>	Porte à porte	Roanne, Riorges, Villerest, Commelle Vernay, Le Coteau, Mably, Changy, La Pacaudière, Le Crozet, Sail les Bains, Saint Bonnet des Quarts, Saint Forgeux Lespinasse, Saint Martin d'Estreaux, Urbise, Vivans	En Régie par ROANNAIS AGGLOMERATION
		Villemontais, Saint Rirand, Saint Romain la Motte, Saint Germain Lespinasse, Saint Haon le Châtel, Saint Haon le Vieux, Saint Jean Saint Maurice, Saint Léger sur Roanne, Saint Alban les Eaux, Saint André d'Apchon, Pouilly les Nonains, Renaison, Ouches, Noailly, Lentigny, Les Noës, Ambierle, Arcon, Combre, Coutouvre, Montagny, Notre Dame de Boisset, Parigny, Perreux, Saint Vincent de Boisset	ECO DECHETS
<b>Collecte des emballages</b>	Apport volontaire	Roanne, Riorges, Villerest, Commelle Vernay, Le Coteau, Mably	En Régie par ROANNAIS AGGLOMERATION
		Saint Rirand, Saint Romain la Motte, Saint Germain Lespinasse, Saint Haon le Châtel, Saint Haon le Vieux, Saint André d'Apchon, Noailly, Les Noës, Ambierle, Arcon, Saint Alban les Eaux, Villemontais, Saint Jean Saint Maurice, Saint Léger sur Roanne, Pouilly les Nonains, Renaison, Ouches, Lentigny, Changy, La Pacaudière, Le Crozet, Sail les Bains, Saint Bonnet des Quarts, Saint Forgeux Lespinasse, Saint Martin d'Estreaux, Urbise, Vivans, Combre, Coutouvre, Montagny, Notre Dame de Boisset, Parigny, Perreux, Saint Vincent de Boisset	SUEZ RV CENTRE EST

<b>Collecte des papiers journaux magazines</b>	Apport volontaire	Roanne, Riorges, Villerest, Commelle Vernay, Le Coteau, Mably	En Régie par ROANNAIS AGGLOMERATION
		Saint Rirand, Saint Romain la Motte, Saint Germain Lespinasse, Saint Haon le Châtel, Saint Haon le Vieux, Saint André d'Apchon, Noailly, Les Noës, Ambierle, Arcon, Saint Alban les Eaux Villemontais, Saint Jean Saint Maurice, Saint Léger sur Roanne, Pouilly les Nonains, Renaison, Ouches, Lentigny, Changy, La Pacaudière, Le Crozet, Sail les Bains, Saint Bonnet des Quarts, Saint Forgeux Lespinasse, Saint Martin d'Estreaux, Urbise, Vivans Combre, Coutouvre, Montagny, Notre Dame de Boisset, Parigny, Perreux, Saint Vincent de Boisset	SUEZ RV CENTRE EST
<b>Collecte du verre en mélange</b>	Apport volontaire	Roanne, Riorges, Villerest, Commelle Vernay, Le Coteau, Mably	En Régie par ROANNAIS AGGLOMERATION
		Saint Rirand, Saint Romain la Motte, Saint Germain Lespinasse, Saint Haon le Châtel, Saint Haon le Vieux, Saint André d'Apchon, Noailly, Les Noës, Ambierle, Arcon Villemontais, Saint Jean Saint Maurice, Saint Léger sur Roanne, Pouilly les Nonains, Renaison, Ouches, LentignyCombre, Coutouvre, Montagny, Notre Dame de Boisset, Parigny, Perreux, Saint Vincent de Boisset, Saint Alban les Eaux, Changy, La Pacaudière, Le Crozet, Sail les Bains, Saint Bonnet des Quarts, Saint Forgeux Lespinasse, Saint Martin d'Estreaux, Urbise, Vivans	GUERIN LOGISTIQUE/SARL DUBUIS



## Annexe 2 : Liste des actions de sensibilisation

Sensibilisations 2019					
Date	STRUCTURE	Nombre de Personnes	Nom de la manifestation	Ville	Thème
Lundi 8 janvier	MFR les Athiauds	23 élèves de 1ère Bac pro vente + 2 acc	Visite déchèterie + ateliers solidaires	St GERMAIN LESPINASSE	Visite déchèterie/C3R
Mardi 5 février	Collège ARAGON	38 élèves 6ème à la 4ème + 3 acc	Visite déchèterie + ateliers solidaires (Valorise)	MABLY	Visite déchèterie/ VALORISE
Mardi 12 février	Madeleine Environnement	5 personnes	Formation guide composteur	RIORGES	Fonctionnement Compostage collectif/Atlantica
Lundi 18 février	LEGTA CHERVE SAPAT	10 élèves CM école primaire + 3 élèves SAPAT + 1 animateur	Projet Ecologie	PERREUX	Visite déchèterie/C3R
Mercredi 20 mars	LEGTA CHERVE Seconde Professionnel SAPAT	28 élèves + 3 acc	Semaine Eco-Citoyenne	PERREUX	Visite déchèterie/C3R
Mercredi 10 avril	Projet Conseil de quartier Parc des Sports/CS Condorcet/MSP	60 personnes (parents et enfants 4 à 17ans)	Sensibilisation tri "Opération Nettoyage de quartier"	ROANNE	Collecte & tri Parc des Sports
Jeudi 18 avril	Centre de loisirs multi- sites	48 enfants de 8 à 10ans + 7 animateurs	Visite déchèterie + ateliers solidaires	LE CROZET	Visite déchèterie/C3R
Lundi 29 avril	Ecole primaire	30 élèves de CE1/CE2 + 3	animation compostage	ST VINCENT DE BOISSET	Animation
Mardi 30 avril	Ecole primaire	24 élèves CE2/CM1 22 élèves CM2	Projet "Mon village Espace de Biodiversité"	ST ROMAIN LA MOTTE	Animation compostage
Mardi 30 avril	Grandbleueducs MAROLY	15 adultes + 2 éducateurs	Animation tri	RIORGES	Fonctionnement couleurs TRI
Vendredi 03 mai	Ecole primaire	27 élèves de CE1	Projet "Mon village Espace de Biodiversité"	COMMELLE VERNAY	Animation compostage
Lundi 06 mai	Ecole primaire	25 élèves CE2 + 28 élèves de CM1/CM2	Projet "Mon village Espace de Biodiversité"	COMMELLE VERNAY	Animation compostage
Mardi 07 mai	Ecole primaire ST MICHEL	30 élèves de CM1/CM2 + 2 acc	Semaine Eco-Citoyenne	RIORGES	Visite déchèterie/C3R
Mardi 07 mai	Grandbleueducs MAROLY	15 adultes + 2 éducateurs	Animation tri	RIORGES	Fonctionnement couleurs TRI
Jeudi 09 mai	Ecole primaire ST MICHEL	30 élèves de CM1/CM2 + 2 acc	Semaine Eco-Citoyenne	RIORGES	Visite déchèterie/C3R
Dimanche 12 mai	FETE de L'ECOTOURISME	80 personnes	Sensibilisation Tri/Recyclage	VILLEREST	Animation Recyclage
Lundi 13 mai	Ecole primaire	22 élèves de CE2	Projet "Mon village Espace de Biodiversité"	LENTIGNY	Animation compostage
Lundi 13 mai	Ecole primaire	27 élèves CM1/CM2	animation compostage	ST VINCENT DE BOISSET	Animation compostage
Jeudi 16 mai	Ecole primaire	27 élèves de CM1	Projet "Mon village Espace de Biodiversité"	LENTIGNY	Animation compostage
Vendredi 17 mai	Lycée CARNOT	3 élèves	Projet environnement (EMC)	RIORGES	Visite déchèterie
Lundi 20 mai	Jardiniers Bapaume/Arsenal	6 personnes	Projet jardins partagés Ophéor	ROANNE	Animation compostage
Mardi 04 juin	Ecole primaire	2 classes CE+CM (57 élèves)	Visite de la plateforme de compostage à St priest la roche	ST VINCENT DE BOISSET	Visite de Plateforme compostage
Lundi 24 juin	Collège François d'Assise	110 élèves 4ème + 10 acc	Journée Clean-Up plagede Villerest	VILLEREST	Animation Tri
Mardi 02 juillet	Ecole primaire	31 ventes de composteurs	projet jardin Ecole/Familles	COMMELLE VERNAY	Compostage
Lundis 08 & 15 juillet	Centre Social Le Coteau	45 enfants de 5 à 7ans + 6acc	Projet Tri	LE COTEAU	Visite déchèterie/C3R
Mercredi 04 septembre	Quartier "Les Bords de Loire"	40 personnes	Conseil de quartier Maison du port	ROANNE	Réunion ECT
Mercredi 11 septembre	Quartier "Paris"	50 personnes	Conseil de quartier au lycée Carnot	ROANNE	Réunion ECT
les 16 & 19 septembre	Réunions ECT	10 personnes	Bailleurs- Sté de Nettoyage - Partenaires - Associations	ROANNE	Réunion ECT
Mercredi 13 novembre	Quartier Clermont /St Clair	40 personnes	Conseil de quartier Club Suzanne Lacore	ROANNE	Réunion ECT
Samedi 21 décembre	STAND Extension des Consignes de Tri	300 personnes	RELOOK ART EVENT	ROANNE	STAND ECT
		<b>Total : 1330 personnes de sensibilisés</b>	<b>Animations menées avec le soutien du service ITTE</b>		

### Annexe 3 : Tableau récapitulatif du nombre de sites PAV

ROANNAIS AGGLOMERATION					
COLONNES DE TRI					
NBRE / FLUX					
	EMBALLAGE	VERRE	PAPIER	NBRE COLONNES	NBRE DE SITES
AERIENNES	393	290	238	921	258
ENTERREES	22	19	19	60	19
<b>Total COL SELECTIVE 1</b>	<b>415</b>	<b>309</b>	<b>257</b>	<b>981</b>	<b>277</b>
OM AERIENS				19	9
OM ENTERREES				62	40
<b>TOTAL OM 2</b>				<b>81</b>	<b>49</b>
TOTAL 1 + TOTAL 2				1062	326
SITES TRI + OM				64	18
<b>TEXTILES</b>				<b>78</b>	<b>78</b>

## Annexe 4 : Tableau récapitulatif des tonnages SEEDR

Tonnages 2019	Roannais agglomération				Charlieu Belmont Communauté			Copier			Vais d'Aix			Urfé			SEEDR
	Population municipale au 1er janvier 2020 (sans double compte)	Varennes et C3FR	Villejeu	Mardeloup	La Pacaudière	Charlieu	Belmont	Matard	Regny	Stgermain	Stjust	Stgermain	Stjust	Stgermain	Stjust	SEEDR	
Ordures Ménagères Résiduelles (t)						24 244,95	2 411,08	103,23	252,58	97,22	2 159,94	1 021,70	711,40	30 549,07			
Ratio OMR / Hab (Kg)		2 299,54	87,954	225,42	241,28	1 033,92	288,44	1 292,56	453,34	272,36	1 565,76	710,57	1 369,49	205,15			
Encombrants déchétrés (t)					4 552,58	55,53	359,80	6 907,44	46,39	71,84	6 226	46,39	6 226	46,39			
Ratio enc. / Hab (Kg)					45,31	287,97,53	286,58	3 703,44	188,75	188,75	2 519,74	1 452,04	983,76	37 486,51			
Total ISDND (t)					286,58	158,56	181,71	2 424,41	188,75	251,53	181,71	2 424,41	188,75	251,53			
Ratio DMR ISDND (sans refus de tri)					310,43	140,99	140,99	2 116	181,71	181,71	140,99	2 116	181,71	181,71			
Refus CS emballages (t)					29 107,96	3 843,83	164,67	2 598,04	1 470,61	1 004,92	2 598,04	1 470,61	1 004,92	38 025,58			
Total DMR (t)					289,67	164,67	164,67	187,35	245,51	192,81	187,35	245,51	192,81	255,55			
Ratio DMR (avec refus CS) / Hab (Kg)					83,55%	25,54%	25,54%	42,99%	47,26%	43,59%	42,99%	47,26%	43,59%	47,13%			
Pourcentage / Total																	
Emballages collectés						1 357,00	613,68	13,54	58,28	32,70	1 997,97	1 021,70	711,40	30 549,07			
dont Journaux/Magazines/Revus (JM/R)					29,95	129,01	58,28	32,70	7,69	8,71	32,70	7,69	8,71	236,59			
dont Gros des Magasin (GM)					868,99	393,05	604,67	698,17	61,43	69,85	218,89	51,94	69,85	1 391,97			
dont Emballages Triés					1 027,95	452,11	452,11	257,50	60,49	73,27	259,17	61,43	69,85	1 883,27			
Total emballages triés sur l'année sans les refus					1 048,23	452,11	452,11	257,50	60,49	73,27	257,50	60,49	73,27	1 891,60			
Total emballages expédiés sur l'année sans les refus					13,50	26,27	26,27	24,68	13,54	17,70	24,68	13,54	17,70	16,70			
Perf. collecté (Kg/Hab)					8,55	16,83	16,83	15,78	8,67	11,34	15,78	8,67	11,34	10,59			
Perf. trié (Kg/Hab)					10,23	19,80	19,80	18,69	10,26	13,40	18,69	10,26	13,40	12,65			
Perf. trié avec JM/R et GM (Kg/Hab)					2 054,68	579,38	579,38	275,04	118,32	117,30	579,38	118,32	117,30	3 144,72			
JM/R (PVA/JM/R)					174,55	15,31	15,31	1,84	19,97	19,75	1,84	19,97	19,75	22,51			
Papiers bureaux (collecte séparée)					22,18	25,46	25,46	19,97	19,75	19,75	19,97	19,75	22,51	22,41			
Performance (Kg/Hab)					3 023,52	910,56	910,56	488,92	265,30	244,10	488,92	265,30	244,10	4 932,40			
Vare					30,09	38,98	38,98	38,98	44,29	46,83	38,98	44,29	46,83	33,12			
Performance (Kg/Hab)					6 280,70	1 970,12	1 970,12	1 024,97	445,05	431,25	1 024,97	445,05	431,25	10 152,09			
Total Trié collecte sélective					62,50	84,35	84,35	73,91	74,30	82,74	73,91	74,30	82,74	68,18			
Performance CS recyclé (Kg/Hab)					6 609,75	2 118,93	2 118,93	1 107,98	464,74	453,67	1 107,98	464,74	453,67	10 755,07			
Total Collecté collecte sélective					65,78	90,72	90,72	79,90	77,59	87,04	79,90	77,59	87,04	72,22			
Performance CS Collecté (Kg/Hab)					12,29%	14,61%	14,61%	18,90%	15,12%	20,10%	18,90%	15,12%	20,10%	13,53%			
Pourcentage / Total																	
Cartons	Déchétrés	Varennes et C3FR	Villejeu	Mardeloup	La Pacaudière	TOTAL	Charlieu	Belmont	Matard	Regny	TOTAL	Stgermain	Stjust	TOTAL			
227,82	227,82	412,77	160,72	33,25	834,56	368,41	22,74	391,15	55,84	20,38	1 611,50	76,59	61,02	1 524,82			
Ferailles		392,29	230,02	63,10	1 019,21	305,66	64,66	370,32	104,61	34,33	1 389,94	111,47	89,71	1 729,95			
Déchétrés verts		4 420,25	1 636,28		6 056,53	2 238,99	40,98	2 238,99	697,36	697,36	6 673,36	338,62	128,42	9 419,92			
Bois A (Chauffage)						165,30	40,98	206,28	21,72	12,92	34,64	56,14	297,06				
souches						188,30	188,30	188,30	188,30	188,30	316,26	140,86	3,10	191,40			
Bois B (mélange)						486,16	83,04	569,20	256,94	59,32	316,26	140,86	146,88	4 289,38			
Déchétrés d'ameublement (Eco-mobilier)						762,58	83,28	607,46	173,10	73,91	2 471,01	102,04	106,96	1 826,05			
Textile						205,16	1,38	61,56	173,10	73,91	64,18	8,69	43,20	382,78			
Plastique						8,82	1,38	10,20			32,05	0,27	42,52				
Ressourceries						514,66	59,92	71,99	8,88	2,35	30,20	616,65	100,06	616,65			
DMS (bois Eco-DDS) et radio						56,80	13,37	17,16	12,72	4,65	11,24	8,34	6,42	100,06			
DMS (DMS collectés par Eco-DDS)						66,12	23,44	28,50	12,72	4,65	17,37	7,72	5,47	125,19			
Huile de Ménagère						4,52	1,76	1,86	0,41	0,10	0,51	0,65	0,19	7,83			
Huile de vidange						34,83	10,98	14,58	5,85	0,90	6,75	3,60	2,88	62,64			
Batterie						24,16	5,94	7,71	1,44	-	1,44	0,70	0,70	34,01			
Piles						3,363	2,600	3,41	1,222	0,658	1,88	1,345	2,161	17,79			
Extrudeurs						0,90	1,23	1,23	0,62	-	0,36	0,36	0,45	7,93			
Portes et fenêtres sans bois						61,38	-	61,38	25,28	-	25,28	0,44	86,56				
Carroufles de verre						0,790	0,192	0,19	0,915	0,060	0,68	0,545	0,68	4,44			
Lampes et néons						1,464	0,781	0,88	0,88	0,48	0,48	0,151	0,147	4,69			
DEEE						337,831	207,61	253,07	128,12	128,12	1 281,22	81,63	70,23	1 480,22			
Pneus						77,34	18,30	18,30	4,87	-	4,87	23,17	23,17	23,17			
Plâtre						151,02	133,66	158,74	70,90		70,90	19,86	24,88	607,68			
Gravats plats						287,125	100,52	457,32	243,05	110,00	353,05	197,05	110,05	8 217,16			
Déchétrés inertes (gravais et terre)						4 618,15	2 938,86	2 938,86	2 430,5	710,00	39 97	703,69	89,14	1 688,36			
Total déchets dangereux (DMS, Huile vidange, batteries, extincteurs, carroufles de verre, lampes néons, DEEE et piles)						266,16	60,58	326,73	31,35	8,62	39,97	703,69	89,14	1 688,36			
Total valorisé déchétré hors inertes sans textile						5 284,82	393,71	5 678,82	1 397,51	209,58	1 738,64	950,20	666,04	22 578,41			
Ratio déchétré (Kg/hab) hors inertes et encombrants						134,80	243,11	134,80	151,33	230,47	180,05	198,01	151,82				
Ratio déchétré avec encombrants (Kg/hab) hors inertes						226,06	424,26	226,06	226,06	253,19	253,19	253,19	253,19				
Ratio déchétré avec encombrants et inertes (Kg/hab)						33,78%	59,42%	33,78%	37,34%	34,39%	33,78%	37,34%	34,39%				
Pourcentage / Total																	

## Annexe 5 : Matrice des coûts

		Matrice standard de présentation des coûts 2019 du service déchets										
		Année N		FLUX DE DECHETS						Total		
		Montants en € HT	Ordures ménagères	Verre	JMR	Emb.	Déchets des déchetteries	Textiles	Déchets des collectivités - JMR (valorisé)	Encombrants		
Fonctionnelles	Charges de structure indirectes	505 499,07	29 104,47	20 504,39	97 324,42	240 278,03			901,45	55 388,16	949 000,00	
	Charges de structure directes	328 731,12	19 844,12	14 079,61	64 464,47	263 033,67			586,22	36 019,48	726 758,71	
	Communication	460,00	4 112,08	3 121,97	12 024,95	3 816,00	550,00				24 085,01	
<b>TOTAL</b>		834 690,19	53 060,68	37 705,97	173 813,85	507 127,71	550,00		1 487,68	91 407,63	1 699 843,71	
Charges Techniques	Prévention	60 827,36	19 963,33	19 963,33	19 963,33	11 534,88					132 252,22	
	Collecte											
	<i>Pré-collecte</i>	143 901,03	120 790,97	96 038,18	300 661,70						661 391,87	
	<i>Collecte</i>	1 997 616,55	146 170,95	96 968,39	412 596,47	1 245 292,51			9 363,00	543 370,34	4 451 378,22	
	Transfert/transport		15 369,83		41 927,19	268 590,96					325 887,99	
	Traitement											
	<i>Charges liées à l'intercommunalité</i>	97 930,27			7 555,17	31 172,76				1 025,60	137 683,80	
	<i>Tri/Conditionnement</i>		0,00		227 596,88						227 596,88	
	<i>Compostage</i>					144 085,30				501,33	144 586,63	
	<i>Autre valorisation énergétique</i>					182 070,12				20 933,12	203 003,24	
	<i>Inertes</i>					1 301,93					1 301,93	
	<i>autres charges</i>					0,00					0,00	
	<i>Stockage</i>	2 950 116,81	0,00			551 988,14				9 461,54	3 511 566,49	
	<i>Déchets toxiques</i>					59 623,50					59 623,50	
	<b>Total traitement</b>	3 048 047,08	0,00	0,00	235 152,05	970 241,75				31 921,59	4 285 362,47	
	Autres charges (conventions)	0,00	0,00	0,00	564,37	0,00					564,37	
	<b>TOTAL</b>		5 250 392,02	302 295,08	212 969,89	1 010 865,11	2 495 660,10	0,00		9 363,00	575 291,94	9 856 837,14
<b>TOTAL CHARGES</b>		<b>6 085 082,21</b>	<b>355 355,76</b>	<b>250 675,86</b>	<b>1 184 678,96</b>	<b>3 002 787,81</b>	<b>550,00</b>	<b>10 850,68</b>	<b>666 699,57</b>	<b>11 556 680,85</b>		
Produits Industriels	Ventes de produits et d'énergie											
	<i>Matériaux</i>		93 063,94	186 624,60	141 606,43	86 650,29				0,00	507 945,26	
	<i>Compost</i>											
	<i>Energie</i>											
	Prestations à des tiers					0,00					0,00	
	Autres produits	16 305,05	809,53	792,52	1 422,87	13 733,36					33 063,32	
	<b>TOTAL</b>		16 305,05	93 873,47	187 417,11	143 029,30	100 383,65	0,00	0,00	0,00	541 008,58	
	Produits Tous soutiens sociétés agrées	ADELPHÉ (Matériaux et communica	5 709,73	21 164,64		570 018,89						596 893,25
		ADELPHÉ (Ambassadeurs)		10 070,70		51 454,48						61 525,18
		SOUTIENS DECH					155 729,41			12 075,91		167 805,32
ECO TLC							10 067,00				10 067,00	
ECOFOLIO				108 543,34				3 717,39	5 491,67		117 752,40	
<b>TOTAL</b>		5 709,73	31 235,34	108 543,34	621 473,37	155 729,41	10 067,00	3 717,39	17 567,58	954 043,15		
Aides	Reprises des subventions d'investissements ( <i>amortissements</i> )	4 918,88	0,00	0,00	0,00	14 572,26					19 491,14	
	Subv de fonctionnement ZDZG	13 583,75	1 672,58	1 136,63	750,69	9 840,30	113,49	38,98	778,28		27 914,69	
	Aides à l'emploi	4 329,75	31,85	24,18	308,38	914,80					5 608,96	
	<b>TOTAL</b>		22 832,37	1 704,43	1 160,81	1 059,07	25 327,36	113,49	38,98	778,28	53 014,79	
<b>TOTAL PRODUITS</b>		<b>44 847,15</b>	<b>126 813,23</b>	<b>297 121,26</b>	<b>765 561,73</b>	<b>281 440,42</b>	<b>10 180,49</b>	<b>3 756,37</b>	<b>18 345,86</b>	<b>1 548 066,52</b>		
Autres infos	Contribution des usagers											
	TEOM	6 567 877,47	251 871,26	0,00	491 514,92	2 924 253,67	0,00	7 244,83	729 365,84		10 972 128,00	
	REOM											
	Redevance spéciale et facturation usagers											
	Contribution des collectivités										0,00	
Montant de la TVA acquittée	404 764,86	18 616,52	10 638,84	63 202,01	148 196,81	0,00	14,98		67 366,52	712 800,54		
<b>12 520 194,52</b>												
<b>Coûts</b>											<b>Total</b>	
Coût complet	6 085 082,21	355 355,76	250 675,86	1 184 678,96	3 002 787,81	550,00	10 850,68	666 699,57	11 556 680,85			
Coût technique	6 068 777,16	261 482,29	63 258,75	1 041 649,67	2 902 404,16	550,00	10 850,68	666 699,57	11 015 672,27			
Coût partagé	6 063 067,44	230 246,95	-45 284,59	420 176,30	2 746 674,75	-9 517,00	7 133,29	649 131,99	10 061 629,12			
Coût aidé HT	6 040 235,06	228 542,52	-46 445,40	419 117,23	2 721 347,39	-9 630,49	7 094,31	648 353,71	10 008 614,33			
Montant de la TVA acquittée	404 764,86	18 616,52	10 638,84	63 202,01	148 196,81	0,00	14,98	67 366,52	712 800,54			
Coût aidé TTC	6 444 999,92	247 159,04	-35 806,56	482 319,24	2 869 544,20	-9 630,49	7 109,29	715 720,23	10 721 414,87			
Coût imputé	6 567 877,47	251 871,26	0,00	491 514,92	2 924 253,67	0,00	7 244,83	729 365,84	10 972 128,00			
<b>Nbre de tonnes</b>		<b>24 555</b>	<b>3 024</b>	<b>2 055</b>	<b>1 357</b>	<b>17 788</b>	<b>205</b>	<b>70</b>	<b>1 407</b>	<b>50 461</b>		
Coût complet/tonne	247,81 €	117,53 €	122,00 €	873,00 €	168,81 €	2,68 €	154,00 €	473,88 €	229,02 €			
Coût complet/ hab.	60,56 €	3,54 €	2,49 €	11,79 €	29,88 €	0,01 €	0,11 €	6,63 €	115,01 €			
Coût technique/tonne	247,15 €	86,48 €	30,79 €	767,60 €	163,16 €	2,68 €	154,00 €	473,88 €	218,30 €			
Coût technique/hab.	60,39 €	2,60 €	0,63 €	10,37 €	28,88 €	0,01 €	0,11 €	6,63 €	109,62 €			
Coût partagé/tonne	246,91 €	76,15 €	-22,04 €	309,63 €	154,41 €	-46,39 €	101,24 €	461,39 €	199,39 €			
Coût partagé/hab.	60,34 €	2,29 €	-0,45 €	4,18 €	27,33 €	-0,09 €	0,07 €	6,46 €	100,13 €			
Coût aidé HT/tonne	245,98 €	75,59 €	-22,60 €	308,85 €	152,99 €	-46,94 €	100,69 €	460,84 €	198,34 €			
Coût aidé HT/hab.	60,11 €	2,27 €	-0,46 €	4,17 €	27,08 €	-0,10 €	0,07 €	6,45 €	99,60 €			
Coût aidé TTC/tonne	262,47 €	81,75 €	-17,43 €	355,43 €	161,32 €	-46,94 €	100,90 €	508,73 €	212,47 €			
Coût aidé TTC/hab.	64,14 €	2,46 €	-0,36 €	4,80 €	28,56 €	-0,10 €	0,07 €	7,12 €	106,70 €			
Montant des contributions/tonne	267,47 €	83,30 €	0,00 €	362,20 €	164,39 €	0,00 €	102,82 €	518,42 €	217,44 €			
Montant des contributions/hab.	65,36 €	2,51 €	0,00 €	4,89 €	29,10 €	0,00 €	0,07 €	7,26 €	109,19 €			

## **Annexe 6 : Textes fondamentaux**